



## Flash cultures n°31 - Mardi 11 octobre 2022

Avec le soutien financier de :



Message élaboré par les techniciens de la Chambre d'Agriculture du Jura, structure agréée sous le numéro FC 00551 pour le conseil indépendant à l'utilisation des produits phytosanitaires.

Tous les lundis, c'est la tournée des parcelles avec un Berlingo récent. Impossible de démarrer si la porte n'est pas fermée. Pourtant quand on s'arrête dans de l'herbe haute, on démarre avec la porte ouverte pour ne pas avoir d'herbe plein la voiture. Si on descend de la voiture et qu'on laisse tourner le moteur et que la porte reste ouverte comme pour une envie pressante, et bien l'alarme se déclenche. C'est d'une discrétion et ça énerve. Aujourd'hui, j'ai oublié de fermer le hayon arrière que je ne peux pas voir car la cabine est fermée. Je ne sais pas si je n'ai pas regardé l'écran, mais aucune alarme n'a sonné. C'est un agriculteur qui semait qui m'a appelé sur mon portable pour me demander si c'était normal que je roule sur la route avec le hayon arrière ouvert. Heureusement que j'ai décroché le téléphone en roulant sinon j'aurais pu faire une dizaine de km dans ces conditions !

J'imagine un pulvérisateur bardé de capteurs et sondes en tout genre. Impossible d'ouvrir la porte si vous n'avez pas introduit votre carte magnétique

certiphyto. Impossible de le démarrer s'il pleut ou s'il fait du vent à plus de 20 km/h. Même si vous aviez seulement prévu de le laver sous la pluie et non de traiter. Une fois que vous aurez fait lire l'étiquette du produit que vous voulez utiliser et indiquer la cible, c'est lui qui prendra la quantité de produit nécessaire. Mais arrivé devant la parcelle, s'il juge que le traitement n'est pas nécessaire comme par exemple pour un colza trop développé, il vous affichera « colza > 50g de poids frais par pied, inutile de traiter le CHBT, veuillez rentrer à la ferme ». Ensuite une alarme puissante sonnera car ça fait plus d'une heure que la bouillie n'est toujours pas épandue.

Alors si vous avez du colza, prenez le temps d'aller le peser d'ici la fin de la semaine. Décidez de traiter ou non après avoir consulté la grille d'analyse du risque CHBT proposé par la Chambre d'Agriculture du Jura. Et surtout en cas de traitement, n'oubliez pas de faire un TNT avant que votre pulvérisateur ne s'en charge lui-même !

### COLZA D'HIVER

#### \* Stade :

Globalement les colzas poussent encore. À partir des pesées réalisées essentiellement sur le Finage, on retiendra que les petits colzas (2 à 3 feuilles) poussent mais le poids reste ridicule soit encore inférieur au gramme (Tichey, Aumur). Pour les autres plus développés, le gain de poids est significatif et se voit à l'œil nu. À Saint-Baraing, colza pas très développé et en limon blanc, le poids a doublé. Quelques parcelles ne poussent plus ou presque comme Annoire (situation irriguée au départ), ou Malange.

#### \* Fertilisation azotée :

Les toutes premières faims d'azote débutent dans notre réseau, comme à Malange (semis direct et précoce). Concernant nos expérimentations, nous avons mis l'azote la semaine dernière sur le plus développé (Annoire) et nous terminerons cette semaine sur les moins développés.

Rappel : Terres Inovia avait demandé à ce que l'apport d'azote minéral en végétation à l'automne soit possible en zone vulnérable du 1er septembre au 15 octobre sous certaines conditions :

- si pas d'apport de fertilisant azoté avant le 1er septembre correspondant à plus de 30N efficaces
- si semis de colza réalisé avant le 25 août.

**Cela a été refusé.**



Photo 1 : Feuilles violacées, début de faim d'azote à Malange

Tableau 1 : Risque CHBT dans le réseau de parcelles jurassien actuel suivi par la Chambre d'agriculture du Jura dans le cadre du BSV

| Commune         | Date de semis | Type de sol                | Capture de CHBT au 10/10 | Poids frais moyen en g/pied au 10/10 ou (03/10) | Risque                      |
|-----------------|---------------|----------------------------|--------------------------|---|-----------------------------|
| Sermange        | 13/08         | Limono argileux            | 11                       | 40  | Faible ?                    |
| Malange         | 16/08         | Limono argileux            | 4                        | (19)  | Élevé                       |
| Authume         | 23/08         | Limon avec tache de rouget | 11                       | 30  | Faible sauf tache de rouget |
| Saint-Aubin     | 23/08         | Argileux                   | 1                        | 25  | Élevé                       |
| Aumur           | 25/08         | Limon blanc                | 0                        | 1   | Élevé                       |
| Tichey          | 17/08         | Argileux                   | 0                        | < 0,5   | Élevé                       |
| Saint-Baraing   | 4/09          | Limon blanc                | 2                        | 10  | Élevé                       |
| La Loye         | 13/08         | Argileux ou gravier        | 4                        | 8 ou 55   | Élevé ou Faible             |
| St Loup         | 17/08         | Limon blanc                | 1                        | 18  | Faible                      |
| Annoire         | 16/08         | Argileux                   | 7                        | 50  | Faible                      |
| Les Hays        | 24/08         | Limon blanc                | 7                        | (12)  | Faible ?                    |
| Saint-Lothain   | 22/08         | Limono-argileux            | 3                        | (100)   | Faible                      |
| Courlans        | 10/08         | Limon blanc                | 0                        | (61)  | Faible                      |
| Vincent         | 22/08         | Argileux                   | 2                        | (98)  | Faible                      |
| Bletterans      | 22/08         | Argileux                   | 3                        | (14)  | Élevé                       |
| Vercia          | 27/08         | Limon blanc                | 0                        | (18)  | Faible                      |
| Nance           | 27/08         | Argileux                   | 9                        | (4)   | Élevé                       |
| Chapelle-Voland | 17/08         | Limon blanc                | 3                        | (33)  | Faible                      |
| Cosges          | 22/08         | Limon blanc                | 3                        | (42)  | Faible                      |

**\*Ravageurs :**

Charançon du bourgeon terminal



**Photo 2 : Couple de charançons prenant grosse altise en auto-stop, l'heure est aux économies d'énergie !**



**Photo 3 : Poids frais en grammes par pied**

**Sur le terrain :** le vol du charançon du bourgeon terminal débute avec les relevés de ce lundi pour la semaine écoulée. Pour 2 parcelles uniquement (Annoire et Saint Loup), les premières captures ont eu lieu après le 6 octobre, donc fin de semaine dernière.

**Après lecture de l'encadré et pesée de votre colza d'ici la fin de la semaine, vous pourrez déterminer le risque de votre parcelle.** Si le colza de votre parcelle présente deux poids bien différents (voir Photo 2) en raison d'une levée échelonnée ou des zones où il est insuffisamment développé, traitez ces zones ou toute la parcelle. Vous trouverez à titre d'info dans le Tableau 1, le risque CHBT et donc la nécessité de traiter ou non vis-à-vis de ce ravageur. Deux parcelles ont des points d'interrogation compte-tenu que ces parcelles poussent encore et qu'elles pourraient avoir un poids suffisant en fin de semaine.

Pour les parcelles à risque, un traitement insecticide est conseillé :

- fin de semaine en cas de premières captures significatives
- début de semaine prochaine en cas de faibles captures ou nulles et météo favorable.

**Attention à ne pas intervenir trop tôt au cas où le vol se prolonge et si la météo est toujours favorable à une intervention. Réalisez un TNT dans chaque parcelle traitée.**

Deux types de produits sont possibles : Une « pyréthrianoïde », produit peu coûteux et efficace sur le charançon du bourgeon terminal au vu des analyses de résistance faites en 2021 dans le Jura dans le cadre du BSV. Par contre, elle n'a pas d'efficacité ni sur grosses altises ni sur larves d'altises.

Exemple de produits autorisés sur charançon du bourgeon terminal: Decis Expert 0,050 L/ha, Karakas 0,075 L/ha, Karate Zeon 0,075 L/ha, Karis 10 CS 0,075 L/ha, Lambdastar 0,075 L/ha, Mavrik Smart 0,2L/ha, Trebon 30 EC 0,2L/ha, Sherpa 100 EW 0,25L/ha...

Ou un Boravi WG à la dose 1,5kg/ha qui présente l'intérêt d'être efficace à la fois sur le charançon du bourgeon terminal et la grosse altise (adulte et larve). Son nombre d'application est limité à 2 par campagne. À noter qu'il ne sera plus autorisé à partir du 1er novembre.

## Grosses Altises

**Sur le terrain** : Les captures de grosses altises sont en nette augmentation, mais cela est dû à quelques « gros scores » (Voir Tableau 2). Il faut relativiser aussi bien sur les valeurs les plus importantes, que sur la moyenne si l'on se réfère à l'année dernière. Pour faire simple ça reste modeste même si ça augmente bien. Pour les colzas développés, plus de 20g, il n'y a plus rien à craindre. Pour les petits, inférieurs au gramme (maxi 3 F), ils sont

bien attaqués par les morsures d'altises, quasiment 100%, 10 à 20% de pertes foliaires, mais surtout ils ne se développent pas rapidement. La plupart ont reçu un traitement insecticide. Que ce soit pyrèthroïde ou Boravi WG, et sur la base des TNT, on reste très sceptique sur l'efficacité des insecticides. Il semble qu'il n'y ait rien d'autre à faire que de regarder en espérant qu'enfin le colza se développe. La présence de repousses de céréales est un problème majeur vis-à-vis de la croissance de ces petits colzas.

**Tableau 2 : Captures de GA dans le réseau de parcelles jurassien suivi par la Chambre d'agriculture du Jura dans le cadre du BSV**

| Commune         | Date de semis | Type de sol                | Captures de GA dans cuvette enterrée |           |           |           |            |
|-----------------|---------------|----------------------------|--------------------------------------|-----------|-----------|-----------|------------|
|                 |               |                            | 12/09                                | 19/09     | 26/09     | 03/10     | 10/10      |
| Sermange        | 13/08         | Limono argileux            | 0                                    | 3         | 8         | 8         | 13         |
| Malange         | 16/08         | Limono argileux            | 1                                    | 0         | 0         | 3         | 11         |
| Authume         | 23/08         | Limon avec tache de rouget | 1                                    | 2         | 1         | 9         | 25         |
| Saint-Aubin     | 23/08         | Argileux                   | 0                                    | 1         | 10        | 2         | 1          |
| Aumur           | 25/08         | Limon blanc                | 0                                    | 0         | 2         | 0         | 2          |
| Tichey          | 17/08         | Argileux                   | 0                                    | 0         | 3         | 1         | 0          |
| Saint-Baraing   | 4/09          | Limon blanc                | 0                                    | 3         | 6         | 3         | 3          |
| La Loye         | 13/08         | Argileux ou gravier        | 1                                    | 1         | 1         | 2         | 4          |
| St Loup         | 17/08         | Limon blanc                | 0                                    | 0         | 1         | 0         | 8          |
| Annoire         | 16/08         | Argileux                   | 4                                    | 0         | 8         | 8         | 17         |
| Les Hays        | 24/08         | Limon blanc                | 0                                    | 0         | 2         | 3         | 3          |
| Saint-Lothain   | 22/08         | Limono-argileux            | 0                                    | 0         | 1         | 3         | 20         |
| Courlans        | 10/08         | Limon blanc                | 0                                    | 0         | 1         | 0         | 1          |
| Vincent         | 22/08         | Argileux                   | 0                                    | 1         | 1         | 3         | 1          |
| Bletterans      | 22/08         | Argileux                   | 0                                    | 0         | 2         | 13        | 45         |
| Vercia          | 27/08         | Limon blanc                | 0                                    | 0         | 0         | 3         | 0          |
| Nance           | 27/08         | Argileux                   | 0                                    | 1         | 6         | 13        | 10         |
| Chapelle-Voland | 17/08         | Limon blanc                | 1                                    | 1         | 8         | 4         | 3          |
| Cosges          | 22/08         | Limon blanc                | 1                                    | 2         | 8         | 4         | 79         |
| <b>Total</b>    |               |                            | <b>9</b>                             | <b>14</b> | <b>69</b> | <b>82</b> | <b>246</b> |

## Lutte contre le CHBT « simple comme une pesée ».

Il n'existe pas de seuil de traitement à propos du CHBT. Sa seule présence en cuvette est considérée comme un risque même si ce n'est que la larve qui peut faire des dégâts. Les insecticides étant inefficaces sur les larves, l'objectif de la lutte chimique est de détruire le charançon juste avant qu'il ne pondre. D'une manière générale, on considère qu'il y a un risque 8 à 10 jours après les premières captures, temps nécessaire généralement aux femelles pour être aptes à pondre. Il n'y a pas de relation entre le nombre de captures dans une parcelle et le risque où les dégâts occasionnés par la suite. Il faut donc intervenir ni trop tôt ni trop tard. L'observation des premières pontes est un excellent indicateur pour bien positionner le traitement lorsqu'il est nécessaire, mais hélas très peu de conseillers et d'agriculteurs la maîtrisent.

Cependant, cette règle de décision n'est plus suffisante dans notre département. Elle aboutit à faire traiter systématiquement tous les colzas y compris bon nombre de situations que l'on a appris à classer « sans risque ». C'est-à-dire où le traitement se révèle inutile grâce au suivi des témoins non traités.

Pour améliorer la lutte contre le CHBT, la Chambre d'Agriculture du Jura propose une grille de détermination du risque (ou non) en fonction du type de sol et du poids

frais du colza. Ce dernier doit être vérifié au moment où le traitement insecticide est conseillé, voire idéalement lorsque les premières pontes sont observées. Proposé depuis l'automne 2016, cette grille de décision a donné entière satisfaction sur un réseau de plus de 80 parcelles en 2016, 60 en 2017, 46 en 2018, 39 en 2019, 32 en 2020 et 16 en 2021. C'est-à-dire :

- qu'il n'y a pas eu de dégâts là où le risque est considéré comme faible et en l'absence de traitement insecticide,
- qu'il y a pu avoir des dégâts plus ou moins significatifs dans les situations considérées à risque en l'absence de traitement insecticide.

**Comment faire** : lorsqu'il est conseillé d'intervenir contre le CHBT, pesez vos pieds de colza. Pour cela, coupez au ras du sol et pesez au minimum 20 pieds représentatifs de votre parcelle. Puis, reportez-vous à la grille ci-dessous pour déterminer le risque et donc l'utilité ou non d'un traitement insecticide. En cas de colza hétérogène (ressemis...), tenir uniquement compte des moins développés sauf si les plus développés représentent plus de 20 pieds/m<sup>2</sup>.

|  | SITUATION  |  |
|--|--|--|
|  | A RISQUE*  | SANS RISQUE**  |
| <b>Limons blancs<br/>Finage - Bresse</b> | Si poids frais du colza < à 300 g/m <sup>2</sup><br>ou si poids moyen < à 15 g/pied de colza   | Si poids frais du colza > à 500 g/m <sup>2</sup><br>ou si poids moyen > à 20 g/pied de colza   |
| <b>Tous les autres<br/>types de sol</b>  | Si poids frais du colza < à 1 000 g/m <sup>2</sup><br>ou si poids moyen < à 50 g/pied de colza | Si poids frais du colza > à 1 000 g/m <sup>2</sup> ou si<br>poids moyen > à 50 g/pied de colza |

Si le poids frais est compris entre 0,3 et 0,5 kg/m<sup>2</sup> ou entre 15 et 20 g/pied, le risque semble faible mais cela nécessite confirmation.

**A RISQUE\*** : Traitement insecticide conseillé

**SANS RISQUE\*\*** : Traitement insecticide déconseillé

### Résultats de la campagne 2021-22

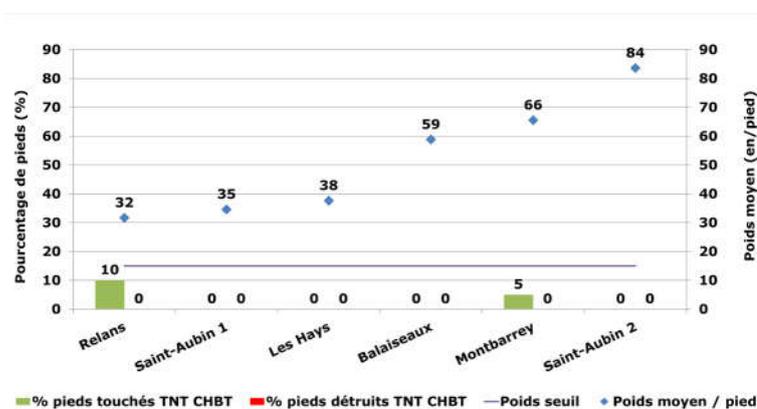


Figure 1 : Dégâts liés au CHBT en fonction du poids moyen/pied de colza en terres limoneuses (situation à risque faible) - campagne 2021-22—6 parcelles

En terres limoneuses, la présence de larves de CHBT dans les pétioles est nulle ou très faible et ce, quel que soit le poids du colza. À l'inverse, en terres argileuses, quasiment toutes les parcelles ou presque sont concernées par le CHBT et ce quel que soit le poids du colza

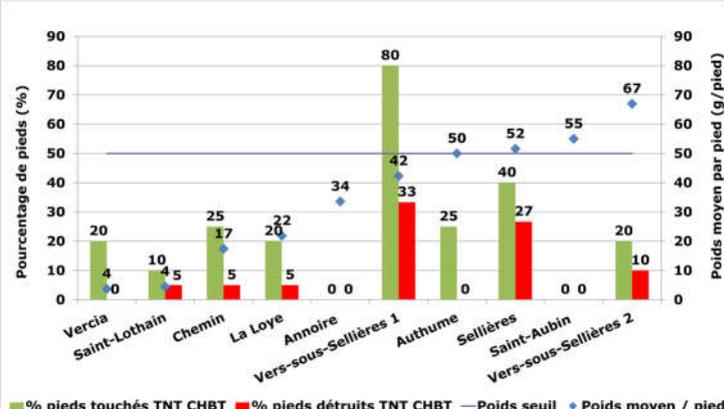


Figure 2 : Dégâts liés au CHBT en fonction du poids moyen/pied de colza en terres argileuses (situation à risque élevé - campagne 2021-22—10 parcelles

(de 4 à 67g/pied). Le pourcentage de pieds détruits qui traduit le mieux la nuisibilité du CHBT n'est significatif que dans 2 parcelles, du même secteur. Au final, la nuisibilité du CHBT est faible en 2022.

## CEREALES D'AUTOMNE :

### \* **Stade :**

Les semis se poursuivent. Comme c'est souvent le cas, certains ont fini de semer quand d'autres commencent. Mais l'essentiel des semis sera fait en 2 semaines.

Vous trouverez dans les tableaux ci-dessous (3 et 4) les préconisations d'Arvalis pour la région Bourgogne-Franche-Comté concernant dates et densités de semis des blés (ne concernent pas les variétés hybrides).

**Tableau 4 : Préconisations des densités de semis selon type de sol et date de semis (source Arvalis)**

|   | Semis du 05 au 20/10            |
|---|---------------------------------|
| <b>Bonnes conditions, sans cailloux</b>         | 280 – 320 grains/m <sup>2</sup> |
| <b>Sol peu caillouteux ou battant</b>           | 350 – 390 grains/m <sup>2</sup> |
| <b>Sol très caillouteux ou très hydromorphe</b> | 370 – 410 grains/m <sup>2</sup> |

### \* **Désherbage :**

Le désherbage des céréales d'automne devient incontournable dès lors que l'on sème au mois d'octobre. Le désherbage de post-levée au stade 1 feuille est le plus pratiqué, car généralement le plus efficace. Mais le désherbage de pré-levée peut aussi être intéressant quand les conditions d'application sont favorables (grain bien

**Tableau 3 : Préconisations des dates de semis selon les variétés de blé tendre (source Arvalis)**

| 01/10  | 05/10 | 10/10 | 15/10 | 25/10   | 05/11 |
|--|-------|-------|-------|---|-------|
| Chevignon – Complice – Fructidor – KWS<br>Extase -RGT Perkussio—Pirineo...                       |       |       |       |   |       |
| LG Absalon – LG Armstrong – Nemo – Rubisko – Syllon – Macaron—Gerry—<br>Giambologna—LG Auriga... |       |       |       |   |       |
| Apache - Unik-KWS Ultim- - SY<br>Admiration—...  |       |       |       |   |       |
| Goncourt – Oregrain – Orloge<br>– Providence —LG Asterion...                                     |       |       |       |   |       |
|  |       |       |       | Filon– Pres-<br>tance—RGT Mon-<br>tecarlo—Obiwan... |       |

caché, humidité du sol, annonce de pluie pas trop importante...). Il a toujours son intérêt pour les parcelles à faible portance, voire pour celles et ceux qui ont des soucis d'organisation. Vous trouverez ci-après des exemples de traitements herbicides selon la graminée et sa sensibilité ou non aux herbicides.

**Tableau 7 : Exemple de programmes de désherbage pré-levée sur blé et orge d'hiver (source Arvalis)**

|                     | Vulpin sensible  | Vulpin Résistant   | Ray-grass sensible  | Ray-grass résistant   |
|---------------------|--|--|---|---|
| <b>Blé</b>          | Trooper 2,5 + Compil 0,2<br>Pontos 0,75 + Trinity 1,5L<br>Sunfire 0,48 + Codix 2L<br>Maténo 2L<br>Maténo 1,6 + Prowl 2<br>Pontos 1<br>Quirinus 1 | Celtic 2,5 suivi d'un T post-levée<br>Trinity 2L suivi d'un T post-levée | Defi 3 + Compil 0,2<br>Defi 3 + Codix 1,5<br>Defi 2,5 + Trinity 2<br>Mateno 2 | Defi 4 suivi d'un T de post-levée<br>« Chlortoluron » 1800g* suivi d'un T de post-levée |
| <b>Orge d'hiver</b> | Trooper 2,5 + Compil 0,2<br>Sunfire 0,48 + Codix 2L<br>Pontos 0,75 + Trinity 1,5L<br>Pontos 1  | Celtic 2,5 suivi d'un T de post-levée                                    | Defi 3 + Compil 0,2<br>Defi 3 + Codix 1,5<br>Pontos 0,75 + Trinity 1,5        | Defi 4 suivi d'un T de post-levée   |

\*en cas d'application de chlortoluron, veillez à ce que la variété soit tolérante.

« prosulfocarbe » (DEFI, Spow, Minarix, Rooxy 800 EC...) : buse à limitation de dérive obligatoire, respect des distances et périodes d'application vis-à-vis des cultures non cibles. N'hésitez pas à consulter ce site [www.syngenta.fr/quali-cible](http://www.syngenta.fr/quali-cible)